



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERRY, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensberg

## GAZETTE DE LIEGE.

### ANGLETERRE.

**Londres, le 23 avril.** — Le duc de Gloucester a présenté à la chambre des pairs, une pétition signée par 42,000 habitans de Manchester, qui demandent l'abolition graduelle de l'esclavage.

— Une lettre de Batavia, du 18 décembre, dépeint la situation de Java sous des couleurs sombres; il paraît qu'on y éprouve aussi une grande pénurie d'argent.

La politique suivie depuis 5 à 6 ans par le gouvernement colonial, dit l'auteur, a mis cette possession sur le bord de sa ruine. Les Indiens ont découvert la faiblesse des Européens, et en tirent de plus en plus avantage. Les insurgés de Samarang ont tenu la campagne depuis le mois de juillet, sans que le gouvernement ait pu encore étouffer cette insurrection.

Les différens engagements ont appris aux insurgés à se battre et à opérer des retraites.

Les chefs rebelles deviennent de plus en plus hardis et les forces européennes se sont trouvées obligées de se renfermer dans les forteresses durant la saison pluvieuse.

Le but des chefs de l'insurrection est d'établir une puissance indépendante de toute influence européenne.

On remarque que les nouvelles qu'on reçoit de cette contrée sont très-fréquentes; on a déjà des avis qui vont jusqu'au 25 décembre. A cette époque, aucun engagement de quelque importance n'avait eu lieu entre les troupes des Pays-Bas et les indigènes. Le prix du dollar y était beaucoup baissé.

— Le *Courrier* publie la note du comte de Nesselrode, ministre des affaires étrangères de Russie, à M. Middleton, ambassadeur des Etats-Unis près cette cour, en réponse à celle de ce gouvernement au sujet des anciennes colonies d'Espagne, et de la guerre qu'elles soutiennent contre la mère-patrie. Dans cette réponse, le ministre russe élude de prononcer une opinion décisive, mais pourrait être interprété comme un réjet ou une acceptation de l'intervention demandée à l'empereur de Russie.

### FRANCE.

**Paris, le 26 avril.** — C'est M. le lieutenant-général comte Curial qui va commander le camp de Saint-Omer.

— La collecte recueillie dans le département de l'Aube au profit des Grecs s'élève déjà à 2309 fr. 90 cent. On y trouve des souscriptions d'un franc et de 50 centimes.

— Des amateurs, auxquels se sont réunis les professeurs les plus distingués de Strasbourg, avaient annoncé un concert au grand théâtre au bénéfice des Grecs. On y avait fait la répétition générale: lorsqu'on vint dire que, par ordre de la mairie, le concert ne se donnerait point au théâtre. Il en résulte que la soirée musicale aura lieu dans une salle particulière, qui ne contiendra pas le quart de monde.

— La chambre des pairs, dans sa séance d'hier, a adopté le projet de loi relatif à l'indemnité de Saint-Domingue à la majorité de 135 voix contre 16.

— L'éditeur de la *revue méridionale*, défendu par Me. Romiguières, a été acquitté par la cour royale de Toulouse.

— On lit ce qui suit dans un journal de Lyon, du 28 de ce mois:

« Un de ces jours derniers, dans la classe de philosophie au collège royal de cette ville, un papier circulait clandestinement parmi les élèves. Le professeur s'en aperçoit, le saisit et le parcourt des yeux... c'était une liste de souscription pour les Grecs. Hé bien! mes amis, dit le professeur, y a-t-il là de quoi vous cacher? Ne m'avez-vous pas jugé digne de votre belle action? Et de suite, aux acclamations de tous ces jeunes gens, il s'inscrit à leur tête. Le lendemain, une liste semblable a circulé dans la classe de rhétorique; elle a été successivement couverte des noms de tous les élèves. »

— Nous avons annoncé que M. le procureur du roi, avait interjeté appel à minima du jugement prononcé contre M. l'abbé de la Mennais. On nous assure aujourd'hui que cet écrivain célèbre a, de son côté, formé appel du jugement. On ajoute qu'il va prochainement publier une défense de ses opinions.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 25 avril.

La suite de l'ordre du jour est la discussion de la proposition de M. Casimir Périer. Cet honorable député demande à la chambre de vouloir bien décider et la chambre consultée décide en effet qu'elle ne s'occupera de la proposition de M. Casimir Périer que deux jours après la distribution du rapport sur la caisse d'amortissement.

M. le président met en délibération l'article 4 du projet relatif aux comptes de 1824 lequel se rapporte aux dépenses occasionnées par la guerre d'Espagne.

La proposition d'ajournement mise aux voix est adoptée.

La chambre continue la discussion de la loi des comptes de l'exercice de l'année 1824.

M. Casimir Périer a proposé un amendement tendant à ce que les ministres présentés à la prochaine session les comptes de leurs opérations re-

latives à la guerre d'Espagne, et proposent le règlement définitif des dépenses de cette guerre.

M. le général Sébastiani prend la parole. Il démontre que les marchés du munitionnaire-général, fameux dans les annales des fournisseurs, furent onéreux, et qu'il eût été possible de s'en passer; que l'imprévoyance ministérielle seule nécessita la présence du munitionnaire. Il demande qu'une commission soit nommée pour examiner les comptes relatifs aux dépenses de la guerre d'Espagne, ou qu'on ajourne la délibération sur l'article de la loi en discussion.

M. de Martignac prend la parole. Il assure qu'il ne monte à la tribune que parce qu'il a été personnellement nommé hier dans la discussion. Il trouve que l'expédition d'Espagne fut le plus grand événement arrivé depuis la restauration; elle a été le triomphe de l'ordre, de la légitimité sur l'anarchie et la révolte, le lien de l'union entre nos princes et nos soldats fait sous la tente. L'orateur déplore que des désordres se soient introduits dans l'administration militaire de notre armée. Il convient que des soupçons naquirent de ces désordres, et que la France attentive attendait la punition des coupables.

Les amis de la vérité ont recherché quels pouvaient être les coupables, et les ennemis de la gloire française ont saisi cette occasion pour chercher à la ternir; mais quels que soient leurs efforts, les mots *affaire d'Espagne* rappellent courage, prudence, science militaire, magnanimité, tout ce qu'il y a de plus grand, quoique ceux qui attaquent la loi ne voient dans l'*affaire d'Espagne* que dilapidations, concussion, ou tout ce qu'il y a de plus vil. (Mouvements divers.)

Des discussions ont déjà eu lieu dans plusieurs sessions sur les comptes de la guerre d'Espagne; faut-il les renouveler? Oui, si c'est pour combattre l'injustice; non, si c'est pour recommencer certaines attaques. On assure que si vous n'ajournez pas votre décision, la France vous accusera. Jamais la France ne dira que ses mandataires sont complices de désordres qu'il était impossible d'éviter. (Adhésion à droite.)

M. Hyde de Neuville: Un de nos honorables collègues, que nous avons toujours du plaisir à entendre, a dit que les affaires d'Espagne rappelaient courage, honneur, gloire militaire et non pas dilapidation, concussion, abus de pouvoir. Sans doute les affaires d'Espagne rappellent que monseigneur le duc d'Angoulême sut organiser et commander la victoire, son compte ne présente pas de déficit, et le canon de la Bidassoa ouvrit un crédit à la gloire que le dauphin de France alla solder au Trocadéro; mais, Messieurs, les hommes publics ne sont ni la France, ni l'armée, et leurs actes peuvent n'être pas honorables. C'est ce qu'il faut examiner.

L'orateur, dans la discussion à laquelle il se livre, demande pourquoi le munitionnaire-général a été dispensé de verser un cautionnement. Il fait observer que la question des comptes de la guerre d'Espagne n'est pas seulement une question de chiffres, mais une question de pudeur; il y a eu des dilapidations, c'est se rendre suspect que d'empêcher d'en connaître les auteurs.

Le munitionnaire-général déclare qu'il vient de faire imprimer un Mémoire qui prouvera qu'il y a un déficit de 76 millions, c'est à dire que cette somme a été employée en pure perte pour les contribuables par les doubles emplois de l'administration. (Murmures à droite.) Quoique le munitionnaire soit dans les prisons, il faut avoir égard à ses assertions et les examiner.

On nous a dit plusieurs fois: Attendez jusqu'à ce que la cour royale ait prononcé; moi, je dis: Attendez jusqu'à ce que la cour des pairs ait décidé; attendez donc jusqu'à l'année prochaine: alors les dilapidateurs seront connus, et les ministres pourront présenter une proposition sur laquelle la chambre sera en état de délibérer.

Je demande l'adoption de l'amendement de M. Casimir Périer et l'ajournement du règlement définitif des comptes à l'année prochaine.

**Cours de la bourse du 26 avril.** — Rentes 5 p. 070. Jouiss. du 22 sept. 1825, 96 fr. 90 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 — Rentes 3 p. 070; jouiss. du 22 déc., 65 fr. 10 — Act. de la banque, 2010 00. c. — Emprunt royal d'Espagne 1826, 44 3/8. — Emprunt d'Haiti, 760 fr. 00 c. La fin du mois. *Cinq pour cent.* A 3 heures 00 fr. 00 c. *Trois pour cent* A 3 heures 64 fr. 00 c.

### Affaires de la Grèce.

*Extrait d'une lettre de Corfou, du 27 mars.*

L'héroïque Missolonghi, malgré toutes les forces de l'ennemi et malgré son extrême disette, résiste encore; et si des secours lui arrivent de quelque part que ce soit, elle triomphera des hordes barbares dirigées par des officiers européens qui l'ont accablée de tous côtés, et qui la pressent. (1)

Les Missolonghistes voulurent, il y a quelques jours, renvoyer leurs femmes et leurs enfans aux îles Ioniennes, mais celles-ci refusèrent, en les conjurant, les larmes aux yeux, de ne pas les exposer à s'entendre dire par les autres femmes qu'elles avaient quitté leurs époux au moment où ils avaient le plus grand besoin de leur assistance. Comment oserons-nous dirent-elles, nous présenter devant nos concitoyens alors que vous auriez succombé sous les attaques de l'ennemi? Non, il nous est plus honorable de tomber auprès de nos époux, si la cruelle destinée ne

(1) Des nouvelles postérieures à celles-ci annoncent que la flotte Grecque avait paru devant Missolonghi. (Voyez n° d'hier.)

ous permet pas de fermer leurs paupières et de leur rendre les derniers honneurs.

La prise de Vassiladi ne peut influer beaucoup sur le sort de Missolonghi; cet îlot en est assez éloigné, et aussitôt que la flotte grecque paraîtra dans ses eaux, la flotte ennemi sera forcée de faire place aux brûlots grecs et alors les Grecs pourront s'approcher de Missolonghi du côté de l'orient pour l'approvisionner.

On mande de Trieste, le 24 avril. On dit que les nouvelles françaises annoncent qu'Ibrahim-pacha a fait la conquête de Missolonghi, qui oppose une si glorieuse défense, nous par le paquebot de Corfou des lettres du 5 avril, qui confirment les rapports reçus antérieurement de cette ville, et qui sont favorables aux Grecs. Ibrahim-pacha a de nouveau tenté, le 23 mars, un assaut sur la ville; mais les Egyptiens ont été repoussés avec une perte de plusieurs milliers d'hommes. Trois beys et un pacha sont, dit-on, restés sur le champ de bataille, et Ibrahim-pacha lui-même a été dangereusement blessé. Le bruit s'est répandu dans les îles Ioniennes, que depuis il était mort de ses blessures; mais cette nouvelle paraît demander confirmation.

Genève, le 19 avril. — Le comité grec de cette ville vient d'adresser un nouvel appel à la générosité des Suisses voici le dernier passage de cette pièce.

Ne dites point que vos secours sont trop peu de choses vis-à-vis de tant de misère; chaque écu que vous mettez dans la bourse commune fait arriver plus de soixante livres de blé en Grèce; chaque morceau de pain qui s'y distribue en notre nom apaise une souffrance. Ne dites point que l'usage qu'on pourra faire de vos charités est trop incertain: les premiers envois faits de Genève ont armé et équipé près de 500 soldats de Fabvier: les seconds, destinés à Missolonghi ont peut-être sauvé cette ville héroïque. S'il n'est vrai qu'elle ait été emportée d'assaut sur ses défenseurs affaiblis par le faim; après Dieu, c'est au secours opportun que les amis des Grecs y ont fait passer, qu'elle doit de tenir encore. Ne dites pas enfin qu'il n'y a plus rien à faire; aujourd'hui même les puissances chrétiennes négocient avec la Porte. Aidons les Grecs pour qu'ils existent encore au moment prochain sans doute, où la diplomatie viendra à leurs secours. Si Missolonghi résiste toujours, les vivres les munitions, les médicamens, tout est bien près d'être épuisé dans cette ville si long-temps assiégée. Si ces martyrs de notre foi ont péri, la détresse de ceux qui se défendent encore dans les montagnes en est redoublée; l'armée turque, ivre de carnage, se dirige vers quelque autre des forteresses de la Grèce; c'est là que notre charité doit porter des secours à ceux pour lesquels nous adressons en même temps nos prières au Dieu tout-puissant.

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 29 AVRIL.

La ville de Mons à l'instar de tant d'autres villes, a donné le 26 de ce mois son concert au bénéfice des Grecs. La recette s'est élevée à 2223 francs, somme assez forte, vu la modicité du prix des places (2 fr. 50 c.). Les listes de souscription ont été remplies avec la plus louable émulation et la plus noble générosité. Toutes les classes de la société ont voulu concourir à cette œuvre de bienfaisance, et même les communautés religieuses, une congrégation exceptée, ont aussi déposé leur offrande.

— La commission philhellénique d'Amsterdam a résolu de donner incessamment, au profit des Grecs, le célèbre oratorio le *Jugement dernier* de Frédéric Schneider.

— Un porte-manteau contenant au delà de 20,000 francs en espèces, qui avait été perdu sur la route de Grammont à Alost, vient d'être rendu par un fermier d'Erembodeghem (village très près d'Alost), après huit jours de pénibles recherches.

— Le roi de Naples, dans l'intérêt de l'agriculture de son royaume, vient de déclarer les majorats saisissables pour dettes, et d'autoriser la noblesse à payer ses créanciers au moyen du partage des terres sur lesquelles les majorats sont fondés.

Voilà un arrêté que M. de Peyronnet, auteur de la *loi du droit d'ainesse*, trouvera tant soit peu révolutionnaire.

L'abondance des matières nous empêche d'insérer la lettre qui vient de nous être envoyée par les parens des jeunes Malméde, Masset et Depas, au bénéfice desquels a été donné le dernier concert. Dans cette lettre, ils adressent les expressions de leur reconnaissance à toutes les personnes qui ont pris part à ce concert, d'abord aux dames, puis aux commissaires des deux sociétés, et aux artistes, dont aucun n'a voulu être rétribué.

Le produit net du concert a été de 1080 francs, de manière que chaque bénéficiaire recevra une somme de 360 francs.

\* \* \* Mesdemoiselles, voulez-vous danser? adressez-vous au directeur du Conservatoire de danse qui vient d'être établi à Bruxelles. Grâce au ciel, on va s'occuper sérieusement des pirouettes, des entrechats, des ronds de jambe; et pour qu'un art si éminemment utile à l'état, comme dit le professeur de M. Jourdain, atteigne toute la perfection désirable, des examens sévères auront lieu tous les ans et des prix seront accordés à ceux des élèves qui auront sauté le plus haut, le plus long-temps et avec le plus de grâce.

Extrait des prédictions de M<sup>e</sup> MATHIEU-LAENSBERGH, mathématicien.

Dans les premiers mois de l'an de grâce 1826, apparition dans la cité de Liège d'un véritable phénomène; un de ces hommes faits pour dominer les autres s'éleva tout-à-coup, comme le clocher de la cathédrale au-dessus des maisons d'alentour. D'aussi loin qu'il se montrera, des milliers de gens ébahis se presseront sur ses pas, ou monteront sur les toits pour contempler de plus près son visage. Au signe de sa tête, s'éleva un roulement de

tonnerres, accompagné de sifflemens aigus, qu'il saura prolonger ou calmer à son gré. Des bataillons armés marcheront à sa suite quelquefois aux combats, plus souvent à la messe. Nul barbare n'atteindra au poil de son menton qu'à l'aide d'une échelle. Hors de toute portée vulgaire, au-dessus de toute dimension commune, le pin de la montagne sera sa canne, son colbach s'éleva comme le dôme antique, et sa botte sera un abyme.

#### REVUE POLITIQUE.

Pendant que la Grande-Bretagne voit un ministère éclairé marcher avec l'opinion publique, supprimer la loterie, perfectionner le jury, réformer la législation criminelle, abolir l'*Alien-bill*, améliorer le sort de ses colonies, la plupart des puissances continentales offrent, dans leur politique intérieure, un spectacle qui contraste de tout point avec l'administration de l'Angleterre.

En France, par exemple, c'est très-sérieusement qu'on fait la guerre aux lampions, à des morceaux de sucre empreints d'une effigie réprouvée et à quelques théologiens. Il est néanmoins assez bizarre de voir cette même coterie, qui naguères poursuivait le *Courrier Français* et le *Constitutionnel*, et punissait M. de Montlozier pour avoir mal parlé des jésuites; qui confiait à M. l'évêque de Strasbourg, leur apologiste, l'éducation de l'héritier du trône, traduire à la barre correctionnelle M. de Lamennais, qui professe à peu près les principes de M. l'abbé Tharin. Comment expliquer ces contradictions? Y a-t-il entre l'ultramontanisme et le jésuitisme des nuances qui nous échappent? A la vue de ces décisions opposées, de ces pamphlets pour et contre des doctrines théologiques, des foudres judiciaires lancées contre ces mêmes doctrines, des déclarations épiscopales sur des articles de foi, le *grand empire* ressemble un peu au *bas empire* et rappelle assez les temps d'Arins et d'Athanase. Il faut espérer que, pour couronner l'œuvre, le jubilé sera terminé par un concile.

Au milieu de ces puérités, il est cependant un fait à relever; c'est l'obstination que mettent les agens du pouvoir en France à exposer imprudemment des principes anti-sociaux sur l'essence de l'autorité royale. Que M. de la Mennais ait dit que le pape peut délier les nations de leurs devoirs envers les gouvernemens qui les régissent, c'est, à l'époque où nous vivons, une ineptie inoffensive, dont il fallait laisser à la presse le soin de faire justice. Malheureusement M. de la Mennais, qui, à part sa monomanie, est un écrivain quelque fois éloquent, un assez vigoureux dialecticien, n'arrivait à une conséquence absurde que par une argumentation assez solide sur plusieurs points d'où l'on s'efforce d'exclure toute argumentation. C'est ainsi qu'il prouvait très bien cette proposition: « Le pouvoir temporel qui, dans son exercice, viole la loi primitive donnée par Dieu au genre humain, perd tout droit au commandement, et les sujets sont naturellement déliés de leur serment de fidélité; soutenir le contraire, c'est prêcher le despotisme. »

Si par la *loi primitive* on entend les droits naturels que l'ordre politique a pour but unique de garantir, nous ne savons trop ce que l'on peut répondre à M. de la Mennais. Aussi n'a-t-on pas répondu; et comme un réquisitoire est plus facile à faire qu'une réfutation, l'écrivain a été traduit devant les tribunaux. Là, M. l'avocat du roi a dit beaucoup de choses édifiantes sur la légitimité: « Voilà, s'est-il écrié, un ministre de l'évangile qui prêche la révolte et qui enseigne aux sujets qu'ils peuvent opposer la résistance aux princes qui les oppriment. » En effet quelle pernicieuse doctrine et comme il est flatteur pour le roi de France d'entendre un homme, qui parle en son nom, réclamer, comme une des prérogatives royales, la *faculté d'opprimer sans résistance!* « Le roi, a dit encore le ministre public, le roi ne relève que de Dieu et de son épée. » C'est ainsi que parlait Louis XIV, c'est ainsi que parle le sultan de Constantinople. Tout cela serait misérable sans les conséquences. Mais en vertu du dogme, les Grecs sont des rebelles que, pour l'exemple, on aide à exterminer.

Du régime de la France au régime espagnol la transition est peut-être moins brusque qu'on ne le croirait d'abord; jetons donc, sans autre préambule, un coup-d'oeil sur l'Espagne.

Le pays continue à savourer les doux fruits de la victoire de Trocadero et doit bénir ses libérateurs. « Je m'empresse, disait Ferdinand VII en nommant le conseil d'état actuel, de préparer le jour de paix et de concorde qui doit commencer le bonheur de mes sujets bien-aimés. Le maintien des droits de la légitimité, l'attention que réclament mes possessions d'outre-mer séparées de la mère-patrie, l'ordre à donner à l'administration intérieure de l'état, etc. Telles sont les affaires qui devront occuper mon conseil-d'état. »

On sait comment le conseil a répondu à l'attente de S. M. On connaît ses sages et pacifiques dispositions. Rappelons en quelques-unes:

Renvoyer de l'armée tous les officiers qui ont servi sous les drapeaux des cortès, quelques soient les gages qu'ils aient donnés à la cause royale depuis la restauration;

Chasser de toutes les capitales des provinces tous les individus qui ont exercé un emploi ou qui ont joué un rôle quelconque sous le gouvernement des cortès;

Visiter toutes les bibliothèques des citoyens suspects de constitutionnalisme, etc., etc.

Quant à reconquérir les colonies, quelques jours après la nomination du conseil d'état, on annonçait la capitulation de Saint-Jean-d'Ulloa: ce qui fait assez pressentir le sort prochain de Calao et de Cuba. L'administration intérieure, les finances surtout, vont tout aussi bien que le reste. Quand cela finira-t-il?

Le Portugal est dans une position nécessairement précaire. Rien n'y est décidé. En attendant que l'on connaisse à Rio-Janeiro

Les derniers évènements de Lisbonne, l'empereur du Brésil, nouveau roi de Portugal, est aller visiter Bahia, en commémoration de l'expulsion des Portugais, de l'Amérique...

La régence a rendu au droit de pétition un assez singulier hommage, en arrêtant qu'une boîte destinée à recevoir le placet du premier venu serait placée à la porte du palais d'Ajuda. Cet usage, assez long-tems établi à Rome, n'y a pas fait fructifier les doctrines constitutionnelles. La liberté de la presse vaut, à notre avis, un peu mieux que la statue de Pasquin et la boîte d'Ajuda.

L'Autriche, alarmée par les évènements de la Hongrie, se met plus que jamais en garde contre les innovations politiques. Comme de coutume, elle célèbre dans ses feuilles officielles les victoires des Turcs, prononce l'anathème contre les rebelles à la légitimité du sultan, proscrit le *Journal des Débats*, et défend aux étrangers l'entrée de ses universités. Il ne lui manque plus qu'un cordon sanitaire. Quant à la confédération, on y voit un mélange de bien et de mal. S'il est vrai que des influences peu rassurantes aient encore agi sur la politique intérieure de plusieurs états, et notamment sur les dernières élections du Wurtemberg, d'un autre côté le régime de la Bavière se distingue par une haute sagesse et conquiert à l'autorité royale de nouveaux respects. Une économie sévère, la suppression des loteries et des passe-ports sont des exemples bons à suivre par tous les gouvernemens.

La commission d'enquête instituée pour poursuivre les auteurs des conspirations qui ont éclaté en Russie, n'a, par aucune révélation nouvelle, ajouté à ce que nous connaissons de ces évènements. Les journaux parlent d'un complot récent découvert à Varsovie. Quant à celui dont le but était de profiter des funérailles d'Alexandre pour faire sauter l'église métropolitaine, et, avec elle, la famille impériale et les assistans, on n'y croyait déjà plus lorsqu'on a reconnu que les prétendus tonneaux de poudre déposés dans les caveaux de la cathédrale étaient des tonneaux de vin, sans doute la provision de réserve du chapitre. En attendant, on va envoyer des troupes contre les peuplades du Caucase; excellent moyen pour distraire les officiers russes de leurs rêves de constitution.

*Sébauc.*

## NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

### Notice sur le célèbre Voss.

Jean-Henri Voss, l'un des vétérans de la littérature allemande est mort le 30 mars de cette année. Né en 1751, d'un père peu aisé, il reçut sa première éducation littéraire dans une petite ville du Mecklenbourg, où il resta jusqu'à l'âge de 14 ans. Encore enfant, Voss se fit remarquer par un mémoire extraordinaire, son avidité de tout connaître, sa révérence philosophique. En 1766, il obtint une pension gratuite dans le collège de Wismar. C'est là que jeune encore il essaya de composer des hexamètres et des pentamètres dans sa langue maternelle; c'était la langue énergique et flexible de Luther. Sa tentative fut appelée une folie à la Klopstock; ce reproche l'engagea à lire, à étudier la *Messade*; et il fit dès lors de la critique des odes, des chansons, des idylles, en vers

En 1772, il se rendit à Göttingue. Voss y fut bientôt reçu dans la société des jeunes poètes qui s'était formée dans cette ville. Il suivit avec ardeur les cours de l'illustre Heyne; mais une animosité qui ne finit qu'avec la vie de ce dernier, et dont leurs ouvrages polémiques et philologiques ne portent que trop de marques, éclata bientôt entre les deux rivaux.

Successivement recteur des collèges d'Otterndorf et d'Eutin, Voss fut appelé en 1805 à Heidelberg, par le grand-duc de Bade, afin de coopérer, dans des fonctions spéciales, à la réforme de l'université de cette ville; c'est là qu'il a passé le reste de ses jours.

L'activité de Voss durant le long cours de sa vie est attestée par son immense savoir et par ses écrits.

Les premiers essais par lesquels il se fit connaître comme philologue étaient le *Mémoire sur Ortygie*, et un autre sur *Océan des anciens*. Nous citerons comme une preuve de son étonnante érudition ses *Lettres sur la mythologie*; mais c'est comme traducteur de poètes grecs et latins qu'il a le plus marqué dans la littérature allemande et influé sur ses contemporains. L'Allemagne doit à Voss un genre de traduction en vers dont il n'y a pas d'exemple dans aucune littérature. Versificateur adroit et heureux, il a su rendre les poèmes grecs chacun dans son mètre, et vers pour vers, exprimant toute la pensée de l'auteur, mais n'exprimant que sa pensée. Représentez-vous une version intermédiaire élégante, poétique et la plus souvent facile, vous aurez une idée de la plupart des traductions de Voss. Un tel travail frappa d'étonnement l'Allemagne et les savans étrangers. Gibbon se décida, dit-on, à apprendre l'allemand en entendant réciter la traduction du supplice de Polyxène, dans l'*Odyssée*. Ce qui est en droit d'étonner encore, c'est la fécondité de Voss dans un travail si long et si ingrat. En effet, il a traduit de la manière Homère, Hésiode, Orphée, Théocrite, Bion, Moschus, Aratus (traduction encore inédite, ainsi que celle de l'hymne d'Horace, Tibulle et Lydamus), un choix des *Métamorphoses* (cinq volumes ont paru).

Indépendamment de ces traductions, Voss a laissé cinq volumes de poésies originales; des idylles, des élégies, des odes, des chansons, des épiques dont les deux tiers unissent avec bonheur les formes antiques du strophe à des inspirations toutes modernes. Ses élégies et ses poésies de *Louise* est le chef-d'œuvre de Voss et l'un des chefs-d'œuvre de la poésie allemande dans le genre élégiaque.

Voss s'occupait à recueillir ses écrits philologiques et critiques auxquels il avait ajouté des traités inédits, et à retravailler ses *lettres mythologiques*, lorsque la mort est venue l'interrompre.

(Extrait du *Globe*.)

## COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 28 avril. — EFFETS PUBLICS. — Ils ont été offerts; les Métalliques à 87; et les certificats de Naples Falcon à 67 3/4.

CAUTIONS. — L'Amsterdam court s'est placé à 14 p. 0/0 de perte; le Londres court s'est traité à 40 1/2; le Paris court a trouvé son placement, le papier à trois mois a été offert à la cote d'hier; le Francfort et Hambourg

sont restés sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'est traité 100 bqs, 100 barils et 600 balles café Havane, le prix n'en est pas connu.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 27 avril. — Dette active, 51 1/4 5/8 51 5/8. Différée, 374 7/8 13716. Bill. de chance, 17 1/4 3/4 1/2. Synd. d'am. 92 92 3/4 3/8. Rentes remb., 84 3/4 85 1/2 85. Lots d'o. oo. Act. soc. de comm. 83 83 1/2 1/4.

TAXE DU PAIN, du 29 avril. { Seigle . . . c<sup>s</sup> 12 1/2  
Ménage . . . » 19  
Blanc . . . » 27

## TEMPÉRATURE DU 29 AVRIL.

A 9 h. du mat. 6 au-dessus 0; à 3 h. ap. midi, 8 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL, du 28 avril. — Naissances: 4 garç., 4 filles.

Décès, 2 hommes, savoir:

Louis Gathy, âgé de 68 ans, ex-religieux, rue St.-Jean.

Noël Joseph Maréchal, âgé de 20 ans, flanqueur au 2<sup>me</sup> bataillon 1<sup>re</sup> division, en garnison en cette ville.

## CHARADE.

Mon premier est majestueux;  
Mon paisible second a vu plus d'un naufrage;  
L'hiver près de l'objet que l'on aime le mieux,  
On trouve que mon tout est d'un charmant usage.

(Par M<sup>me</sup> de GENLIS.)

Le mot de la dernière énigme est horloge.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

F. HARDY, derrière l'hôtel-de-ville, a reçu des huîtres anglaises très-fraîches

Une femme récemment accouchée qui désirerait être nourrice, peut se présenter au n<sup>o</sup> 93, Hors-Château. (417)

A louer pour en jouir dès à présent, une grande et spacieuse maison, située au faub. Ste. Marguerite, n. 158, propre à différens genres de commerce, ayant un grand salon, salle à manger, cuisine, lavoir, avec four et pompe, une grande boutique, huit chambres au premier, beaux greniers, cour et verger. (374)

Une caisse de berline, à vendre lundi chez DUVIVIER. (437)

A louer pour la St-Jean, ou plutôt si on le désire, une belle maison de commerce en Gérardrie, n. 618. S'adresser faubourg St-Laurent, n. 1138. (435)

Beau cheval, propre à la selle et au cabriolet, à vendre, rue Neuvise, n. 941. (436)

(1) La vente d'arbustes par suite de décès annoncée pour le 27 avril, ayant été suspendue à cause de la pluie, aura définitivement lieu le vendredi 5 mai à 2 heures de l'après midi, en la maison cotée 1217, près le pont de la Boverie, elle consistera en 3 à 400 plantes choisies de serre et d'orangerie en pots, telles que myrthes, Jasmins, orangers, rosiers, lauriers, grenadiers, aloès etc. etc. Plus 2000 pommiers nains de la meilleure espèce, ils seront vendus sur pied et les obtenteurs auront la faculté de ne les arracher qu'au mois de novembre prochain.

Quartier présentement à louer de trois places par terre et deux chambres en haut, avec jardins, faubourg Hoche-Porte, n<sup>o</sup> 761 bis. S'adresser au n<sup>o</sup> 202 rue Piéreuse. Le même a aussi du bon foin à vendre. (234)

(11) Un négociant ayant acheté de hasard une partie de chapeaux de paille d'Italie, depuis 50 jusqu'à 150 francs, et du corail 1<sup>re</sup> couleur pour colliers et bracelets, arrivera demain lundi 1<sup>er</sup> mai, à 10 heures du matin, à l'hôtel de l'Aigle noir. Il vendra ces articles aux prix de fabrique. Il ne restera à Liège que 2 à 3 jours.

## Belle vente de Meubles et Marchandises.

Le mardi 16 mai 1826, et jours suivans à dix heures du matin, les syndics provisoires à la faillite de Jean Spirlet, ci-devant négociant à Liège, feront vendre aux enchères par le ministère du notaire Delexhy, à la maison de campagne du failli, sise à Olne près de Fraipont,

1<sup>o</sup>. Un fonds de boutique consistant en une grande quantité de marchandises coloniales et d'annage, de même que tous les ustensiles propres au commerce, tels que balances, mesures, poids, comptoir, rayons, etc.

2. 4 pièces de vin muscat, 4 idem de Bordeaux, 10 ox-hoofs de genièvre de Schiedam; environ 300 litrons d'eau-de-vie et esprit, 240 bouteille de rhum, plus une forte partie de vins en bouteilles, tels que Bourgogne, Muscat, Moselle, Mursault, Malaga, etc.

3. Le beau et nombreux mobilier qui garnit cette maison, consistant en superbe literie, batterie de cuisine, bois de lit, garde-robes, commodes, glaces, tables, linges, etc.

4. Trois charrettes, beaucoup de planches et bois sciés, un grand nombre de futailles et tonneaux vides, dont un de la contenance de 2000 litrons; des pierres de taille de toute dimension, dont sept montans de barrière entièrement neufs; un grand filet propre à la pêche, et une infinité d'autres objets dont le détail serait trop long. Argent comptant.

On commencera par la vente des marchandises.

( ) *Belle vente de chevaux.*  
Mercredi trois mai 1826, à midi, chez Lekeux, aubergiste, à Chokier, le notaire DELVAUX, vendra vingt-quatre bons chevaux, voyants et aveugles, propres au labour, pour les diligences et voitures et à tous usages. A crédit.

(8) *Afin de sortir de l'indivision.*  
La vente d'une belle et grande maison de commerce, sise à Liège, rue Chaussée des Prés, Outre-Meuse, n. 354, enseignée de la *Licorne*, fixée au 26 avril 1826, est remise, à cause de décès, au 8 mai prochain, 2 heures de relevée, en l'étude de Me. BOULANGER, notaire, rue Hors-Château, n. 448. S'y adresser et chez Carlier, même rue, n. 446, pour connaître les conditions.

(2) A louer pour la St. Jean prochain une maison avec cour, remise et écurie, sise à Liège, rue St. Adalbert. S'adresser à Mr. Libens notaire.

On demande un élève en pharmacie pour Hay. S'adresser place du marché, n° 12, à Liège. (399)

( ) Magasin de soieries, schals, gants et nouveautés de la *Petite Cendrillon de Paris*, présentement déballé maison de M. Gysselinck, fabricant de tabac, place St. Lambert, numéro 9, près du Palais, à Liège, jusqu'à la Pentecôte, 14 du mois de mai.

Le Sr. ROBERT fait part au public qu'il continue de débiter toutes ses nouvelles marchandises en nouveautés jusqu'à l'époque ci-dessus énoncée, à des prix très avantageux.

PS. L'on reçoit tous les deux jours de nouveaux articles pour la belle saison.

A louer présentement à une ou deux personnes tranquilles, un petit quartier indépendant, composé de 3 pièces, caves, grenier et jardin, rue Vinave-d'Ille, n° 43. (366)

M. WALTHERY, rue sous la Petite-Tour, n° 63, à Liège, voulant cesser entièrement son commerce d'annage, vendra à prix fixe et considérablement réduit, les marchandises de diverses espèces qui lui restent.

#### MONT-DE-PIÉTÉ DE LIÈGE.

On procédera lundi prochain, 1er mai 1826 et jours suivants, dans une des salles du Mont-de-Piété de Liège, à la vente publique des gages composés d'objets d'or et d'argent, reçus à cet établissement dans le courant des mois de janvier, février et mars 1825, et dont on a point opéré depuis le dégageant ni renouvelé l'emprunt.

Cette vente aura lieu aux conditions accoutumées.  
Liège le 28 avril 1826.

*Quartier de Vile, rue St. Jean, n. 794.*  
Maison à vendre pour n'en jouir que six semaines après le décès du propriétaire, âgé de soixante-dix-huit ans. S'adresser chez M. Henri Dechamps, cloîtres de St. Jean, pour en connaître les conditions et la mise à prix. (426)

MM. JASPAR, HENRARD et DUGUET, professeurs à l'école de musique, rue derrière le cœur St. Paul, donnent avis qu'ils ouvriront un *cours élémentaire* pour des enfans des deux sexes. le premier mai prochain. Les leçons auront lieu tous les jours à midi (les jeudis, dimanches et fêtes exceptés.)

On peut se faire inscrire chez Mr. DUGUET, rue sous la Tour, numéro 302. (418)

(16) Le 9 mai 1826, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères, en l'étude et par le ministère de M. Dusart, notaire, à Liège, rue Péronstrée, n. 569, une rente de soixante-dix florins des Pays-Bas, libre de retenue, due par M. Antoine-Joseph Denis, cultivateur propriétaire, à Retinne.

A vendre à bas-prix, des doubleaux, montans, corniches, consoles en pierres, briques et poutres, etc.  
S'adresser au n. 295, rue devant St-Thomas. (230)

#### Changement de domicile.

Monseur tapissier, reste présentement Place St. Lambert, au coin de la rue Royale. Il reçoit très exactement les nouveaux modèles pour rideaux, draperies et la décoration des appartements. (432)

Au n. 626, rue Gerarderie, on désire acheter une vis en fer pour une presse, on voudrait qu'il fut d'une assez bonne grandeur et grosseur. (431)

(13) A vendre à main ferme une belle propriété patrimoniale, située à proximité de Herve, sur la route de Battice à Maëstricht, consistant en une maison de maître, bâtie à neuf et distribuée au goût moderne, avec étangs et jardins très variés, les bâtimens très solides et suffisans pour le fermier, avec quinze à seize bonniers métriques en verger, prairies et terres arables de très bonne qualité, formant un ensemble qui réunit tous les élémens d'une petite campagne aussi saine qu'agréable.

S'adresser au notaire DEBEVE, ancien avocat, rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège, pour plus amples informations.

#### ( ) BELLE VENTE CONSIDÉRABLE D'ARBUSTES.

Chez M. DE LONCIN fils, entrepreneur de ventes, à sa maison quai d'Avroy, n. 577, jeudi onze mai 1826, et jours suivans à deux heures de relevée; plus de 500 arbustes d'orangerie; consistant en une quantité d'orangers, citronniers, lauriers, dont plusieurs couples de plus de trois aunes de haut, camélias de diverses variétés, magnolias, mirthes, jasmins, gardenias, metrosidéros. Le tout argent comptant.

(12) Lundi prochain 1<sup>er</sup> mai, vers les 3 heures de relevée, on vendra chez P. H. J. DUVIVIER, rue Velbruck, 12 Estampes encadrées.

(9) Cheval ardennois prenant 6 ans, servant à la selle et au cabriolet, sera à vendre, lundi 1<sup>er</sup> mai, à l'hôtel du grand-cerf, rue du Dragon-d'Or.

#### (974) VENTE D'IMMEUBLES, Provenant des ci-devant jésuites anglais.

En vertu d'une autorisation de S. E. le ministre de l'intérieur, il sera procédé le 18 mai 1826, par le ministère de M. BOULANGER, notaire, en son étude sise rue Hors-Château, n. 448, à Liège, à la vente,

1<sup>o</sup> Des bâtimens et jardins de l'ancien collège anglais, situés quartier de l'Ouest de la ville de Liège, et contenant en superficie, 2 bonniers 80 perches et 43 aunes P-B.

Cette belle propriété sera exposée et vendue en trois lots dont le premier est composé des bâtimens et d'une partie du jardin; les deux autres consistant chacun en un beau jardin, avec une petite maison.

Le tout sera ensuite exposé en un lot, et adjugé à l'enchérisseur, si son enchère surpasse celles partielles des trois lots.

Les principaux bâtimens sont très considérables, et pourraient servir à une manufacture.

Les jardins, remplis d'arbres fruitiers, et dans une situation qui domine toute la ville et les environs, présentent autant d'utilité que d'agrément.

2<sup>o</sup> D'une maison de maître et d'une autre pour le fermier, avec étables, deux prairies et une pièce de terre, le tout formant un ensemble de 2 bonniers 17 perches et 98 aunes environ, située en la commune de Vaux-sous-Chevremont.

S'adresser, pour connaître les clauses et conditions de la vente, chez ledit notaire BOULANGER, et chez Me. BALLOR, avoué, rue Hors-Château, n. 248, à Liège.

#### Vente des biens de la succession de Marie Hélène Antoinette Dewer.

L'héritier bénéficiaire de la susnommée fera vendre en vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance à Liège, devant M. le juge de paix du quartier du nord de la ville de Liège, en son bureau rue neuve, n° 939 par le ministère du notaire PARMENTIER, vendredi 5 mai à deux heures de l'après dinée les objets suivans.

*Premier lot.* — La maison de la défunte située sur la batte N° 1084, consistant en deux bâtimens séparés par la cour sur la batte, et l'autre, rue de la Barbe d'Or, salle, cabinet, et cuisine au rez-de-chaussée avec fontaine et deux caves.

*Deuxième lot.* — La moitié indivise d'une petite maison située Faubourg St. Léonard n° 53, occupé par Guillaume Bernard Menuisier.

*Troisième lot.* — Onze florins quarante huit cents de rente dus par Mr. de Bronkart de Braz.

*Quatrième lot.* — Deux florins vingt six cents de rente dus par la demoiselle Frésé demeurant rue Hors-Château.

Deux florins quarante trois cents de rente dus par la demoiselle Jamar, demeurant rue Hors-Château.

Et cinq florins 74 cents dus par la veuve Classens demeurant à Fexhe-Slins.

Ces rentes sont bien hypothéquées et inscrites.

S'adresser audit notaire pour prendre communication des titres et des conditions de la vente; et au bureau de la justice de paix où le cahier des charges est déposé. (379)

#### (3) Vente de rentes pour sortir de l'indivision.

Le lundi premier mai 1826, aux deux de relevée, les héritiers de Mr. Bourguignon, chanoine de Saint-Servais, à Maëstricht, exposeront en vente aux enchères, en l'étude et par le ministère de M. Libens, notaire, place Saint-Pierre, n° 21, à Liège, les rentes suivantes:

1<sup>o</sup> 24 florins 15 cents, due par M. de Libert de Beaufraipont, au capital de 603 florins 92 cents.

2. 36 fl. 40 cents, due par Henri Jadoul, d'Heure-le-Trixhe, au capital de 728 fl.

3. 67 fl. 20 cents, due par les héritiers Bouquette, de Liège et Vottem, au capital de 1680 fl.

4. 33 fl. 60 c., due par les mêmes au capital de 672 fl.

5. 74 fl. 66 cents, due par les héritiers de M. de Lintermans, au capital de 2240 fl.

6. 30 fl. 80 c., due par M. Brixhe avoué, au capital de 616 fl.

7. 26 fl. 88 cents, due par M. Becasseau, négociant, au capital de 672 fl.

8. 17 fl. 92 c., en deux textes, due par les enfans Swenen, de Wilhoge, au capital de 448 fl.

9. 44 fl. 80 c., due par M. Maus, à Seny, au capital de 1120 fl.

10. 70 fl. 87 1/2 c., due par M. Paques-Lesoinne, au capital de 1417 fl. 50 c.

11. 6 fl. 72 c., due par le sieur Lassence, à Embourg, au capital de 134 fl. 40 c.

12. 4 florins 48 cents, due par la veuve Maréchal, au capital de 80 fl. 60 c.

13. 4 fl. 12 1/2 c., due par la veuve Pineur et consors, à Angleur, au capital de 82 fl. 04 c.

14. 238 litrons 51 dés, épeautre, effractionnés à 4 fl. 48 c., dus par Pagnard de Lonchamps.

15. 357 litrons 77 dés d'épeautre, dus par Manghon de Pousset.

16. 268 litrons 32 dés d'épeautre, dus par Malain de Xhendremael.

17. 238 litrons 51 dés d'épeautre, dus par la veuve Charlier.

Toutes ces rentes sont bien hypothéquées et payées à Liège: toutes celles en argent sont exemptes de retenue sauf la 1<sup>re</sup>. et la 13<sup>e</sup>.

L'on peut dès-à-présent prendre connaissance des titres et conditions de la vente chez ledit notaire.